

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

- Monsieur le Maire a ouvert la séance et constaté la présence du quorum.
- Simone PARIS-GETTEN donne pouvoir à Martine ETCHEVERRY,
- Maitena DIRIBARNE donne pouvoir à Xabi LARRE,
- Xavier PIERRE à Jean-François donne pouvoir à GOICOCHEA

Le compte rendu du 21.5.2024 Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

1 – PLUi Sud Basse Navarre : débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

M le Maire rappelle le contexte de l'élaboration du PLUI et présente le projet de PADD.

Les objectifs ZAN sont débattus au niveau des 44 communes et aussi au vu des perspectives de la côte.

M. le Maire rappelle la nécessité d'un PLUI approuvé au plus tard en 2026. En effet les communes ne disposant d'aucun document d'urbanisme verront tous leurs projets publics ou privés gelés.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations du PADD.

2 – Agenda 30 – participation au financement de récupérateurs d'eaux de pluie

Le COPIL AGENDA 30 a proposé de compléter le financement mis en place par la CAPB (50€) pour l'acquisition de récupérateurs d'eau à hauteur de 20€.

Les crédits sont prévus au Budget 2024.

A la question de Mattin ETCHEVERRY sur un achat local il lui est indiqué que la CAPB n'a pas posé ce type de condition.

Voté à l'unanimité

3 – Mise à disposition du Trinquet Garat pour l'exploitation des parties du lundi

Suite à l'arrêt d'activité de Garaziko Pilota un appel à candidature a été lancé par la Commune pour la mise à disposition du Trinquet Garat dès le 1^{er} juillet 2024.

La Commune a reçu une candidature, celle de l'association Esku Pilota.

Les conditions :

- Une exploitation de tous les lundis,
 - Le versement d'un loyer annuel de 18 400€ ainsi que d'un forfait annuel pour les fluides (eau, électricité) de 570€
- Ce loyer sera indexé.

Arrivées de Thierry POUSSON puis de Cécile LARRAMENDY

Désormais la gratuité d'accès est limitée à 10 détenteurs de carte par partie.

Jean François Goicoechea constate régulièrement des difficultés de gestion des détenteurs de carte de + de 60 ans.

Xabi Larre signale un désordre sur l'avant toit du voisin qui risque d'altérer la toiture du trinquet.

Voté à l'unanimité – Abstention de Jean François Goicoechea.

4 - Remboursement Comité d'Animation

Il est proposé de régulariser un remboursement au Comité d'animation de 9 000,29€.

Voté à l'unanimité.

5 – Annulation titres sur exercices antérieurs

Des annulations de titres sont votées à hauteur de 300 €.

Voté à l'unanimité.

6- Approbation de conventions temporaires du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque

Sur la toiture des vestiaires de la Plaine des Sports : convention existante à modifier car changement du bénéficiaire (« I-ENER teitatuak ») société fille créée pour finaliser un emprunt bancaire,

Sur la toiture des ateliers techniques municipaux : convention à signer pour autoriser I-ENER teitatuak à occuper la couverture du pan sud de la toiture du centre technique Municipal. La surface mise à disposition est de 500m2 pendant 25 ans à 1€ symbolique par an .

Voté à l'unanimité.

7 - Requalification de la Place Charles de Gaulle : demande de financement au titre des fonds verts,

Monsieur le Maire propose de solliciter le financement Fonds verts 2024 à hauteur de 182253 €

Pour l'opération de requalification de la Place Charles de Gaulle.

Voté à l'unanimité,

8 – Aménagement du square de la Basse Navarre : présentation d'avenants et décision modificative

En cette fin de travaux il convient de réajuster les inscriptions budgétaires par Décision Modificative en intégrant 50000€ sur l'opération soit un total de dépenses TTC s'élevant à 650000 €
Cette opération en voie d'être clôturée a bénéficié de 74 % de subventions.

Isabelle HENRY s'étonne de l'équipement de brumisateurs peu cohérents avec les exigences de développement durable.

Jean François Goicoechea rappelle les bienfaits pour les enfants et les personnes âgées en temps de grande chaleur et fait part d'un déclenchement programmé et d'une faible consommation .

Voté à la majorité, vote contre de Maitena Diribarne, Isabelle Henry, Mattin Etcheverry, Xabi Larre.

9 – HSA – réhabilitation de la Maison Larrabure

Mr le Maire présente l'opération de réhabilitation de l'ancien presbytère pour la réalisation de 5 logements locatifs sociaux avec acquisition par HSA, et la rénovation du local communal en RDC ;

Le Conseil Municipal doit confier la maîtrise d'ouvrage à HSA.

Isabelle HENRY s'interroge sur la pertinence du locatif par rapport au BRS

M le Maire précise que HSA n'aurait pas pu équilibrer son opération sur du BRS. Par ailleurs HSA ne souhaite pas mixer les dispositifs sur un programme composé de peu de logements.

Sur une question d'Isabelle HENRY M. le Maire rappelle la composition de la commission d'attribution des logements.

Cécile Larramendy précise que la commune est régulièrement conviée aux commissions d'attribution des organismes sociaux via le CCAS.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire fait part :

- De l'organisation de la prochaine cérémonie des nouveaux arrivants le 25 juin 2024
- Des travaux provisoires à la porte de Cize pour sécuriser les cheminements piétons
- Visite concluante par AEK des locaux à proximité de l'aire de Camping-cars
Travaux prévus en régie à partir de l'automne 2024
- En plus des actuels occupants (Syndicat de Cize- Trésor Public) la Cité Administrative est désormais occupée
Garazi en Rose, St Jean Accueille, Pays basque au cœur, l'Union Commerciale

Arrêt du projet de PLU par le Conseil communautaire du 15/06/2024

La secrétaire de séance

Pascale URRUTY ETCHEGOIN